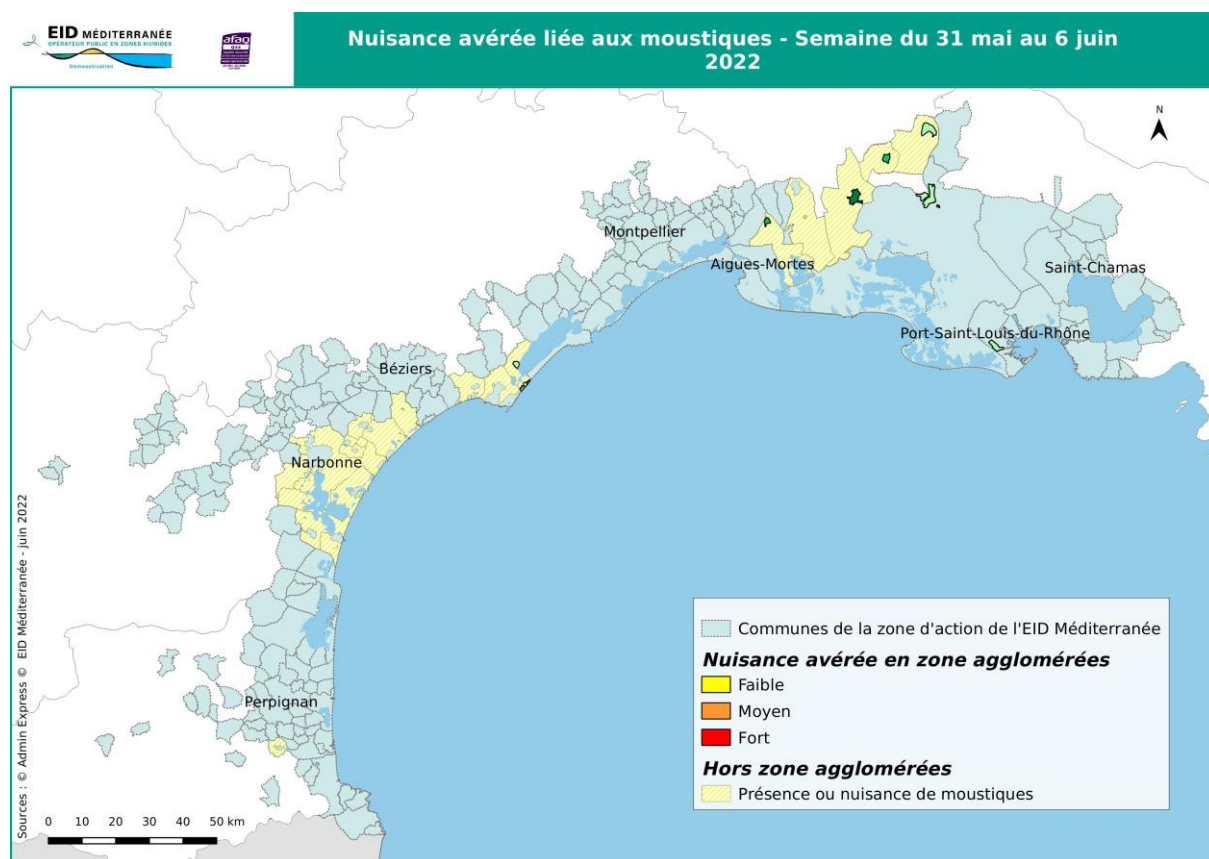


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 30 juin au 6 juin 2022



Au cours de la semaine du 30 mai 2022 :

En termes de nuisances, les situations les plus marquées et les plus à risques liées aux moustiques issus des zones humides se situent aux abords des territoires non démoustiqués et/ou de secteurs intensément irrigués.

Au cours de la semaine du 30 mai, suite à des irrigations et à des remontées d'étangs, 115 hectares ont été traités au sol et 380 hectares par avion, soit près de 500 ha, portant le total 2022 à 12 070 ha de zones humides traitées, la moyenne des 5 dernières années se situant aux alentours de 14 000 hectares.

Les Cératopogonidés (moucheons noirâtres de 2 à 3 mm), présents en certains points de la zone d'action de l'EID, pourraient jouer les trouble-fêtes dans cette période dite « des abricots ».

En ville, 18 500 gîtes publics (avaloirs pluviaux, principalement) ont été traités contre le *Culex pipiens*. Mais c'est le moustique-tigre qui gêne le plus, actuellement en ville, et qui pourrait profiter des orages survenus ces derniers jours.

À compter du 7 juin 2022 :

Les prospections se poursuivent au niveau des zones humides sensibles aux remontées d'étangs et des secteurs irrigués, pour différents motifs. Quelques traitements par voie aériennes sont prévus dans les prochains jours, mais le vent pourrait contrarier leur planification et le recours aux traitements terrestres sera fonction des mesures de réduction sur les sites Natura 2000. Suivant l'évolution de la situation, des échanges seront organisés avec les gestionnaires des sites.

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Les mises en eau des rizières, qui ont créé, jusqu'à présent, des nuisances faibles et localisées commencent à s'estomper. 77 hectares ont été traités, par tous moyens confondus, à l'embouchure du Grand-Rhône. Les contrôles après traitement démontrent une efficacité moyenne. Ainsi, on observe une nuisance faible à moyenne sur ces milieux à fort couvert végétal (Les Mauves, Roustan, Le Ferer à cheval). Les influences marines et du Rhône sont en hausse et pourraient générer de nouvelles éclosions en ce début de semaine. À ce jour, pas de nuisance particulière en zones urbaines, hormis celle liée au moustique-tigre, qui devient de plus en plus perceptible.

- **Gard** : La situation a été plutôt calme dans les communes littorales, comme Le Grau-du-Roi et Aigues-Mortes, en termes de nuisances liées aux moustiques issus des zones humides. Une mise en eau de l'ensemble des prés pâturés, à Saint-Laurent-d'Aigouze et au Cailar, a provoqué d'importantes éclosions et une nuisance résiduelle significative due à *Aedes caspius*. C'est également le cas à Saint-Gilles, où les irrigations répétées des prés à taureaux entretiennent une nuisance moyenne assez constante. À Bellegarde, l'activité d'irrigation se poursuit, ainsi que les traitements larvicides, à un rythme soutenu, mais la nuisance est plutôt en réduction après le pic de la mi-mai. Les irrigations et les traitements sont également en cours sur la plaine de Beaucaire. En zones urbaines, les moustiques-tigres sont présents et actifs.

- **Hérault** : Excepté peut-être quelques situations isolées, à ce jour, rien ne laisse paraître un risque de nuisance significatif inhérent aux moustiques des marais. La présence du moustique-tigre urbain monte *crescendo* et même de petits orages pourraient lui être favorables.



- **Aude** : Quelques résidus d'*Aedes* des marais sont ressentis ici et là, au gré des belles journées. Sur l'étang de Marseillette et dans la plaine de Coursan, les mises en eau s'intensifient et les traitements terrestres également, par *Quad* essentiellement. Sur le domaine public urbain, le contrôle de *Culex pipiens* se poursuit.

- **Pyrénées-Orientales** : Une séquence de vent marin, à la fin de la semaine dernière, a mis en eau les parcelles en bordure de zones humides, comme autour de l'étang de Salses, par exemple. Après la période de vent marin du week-end dernier, la présence de nouvelles larves a été constatée, toujours dans les zones humides du pourtour de l'étang de Salses. Des traitements aériens sont programmés le 8 juin, avant une période de Tramontane prévue dans la foulée, jusqu'au week-end prochain.

